

DELIBERATION n° 2026

Commune d'ARVIEUX

SEANCE DU 11 MAI 2026

Nombre
de conseillers
en exercice : 11

L'an deux mil vingt-six,
le onze mai

Le Conseil Municipal de la Commune d'ARVIEUX

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la
présidence de Mr Christian BLANC, Maire.

Présents : 11

Pouvoir : 0

Votants : 11

Date de la convocation : 5 mai 2026

Présents : Christian BLANC, Jean-Denis PRAT, Vanessa COLLATTI, Jean-Marc ALBERT, Danièle PIGEAUT, Marc ARCHIMBAUD, Jean-Jacques MEISSIMILLY, Pascale BURGAT, Jean-Marie REYNIER, Sophie BLANC, Lila VAN SCHRICK.

Absent : Néant

Secrétaire : Jean-Denis PRAT

Objet : Implantation d'un bassin DFCI aux Escoyères -ARVIEUX

➤ Choix du maitre d'oeuvre

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le secteur des Escoyères a récemment été classé en risque fort « feu de forêt » suite à la parution de l'arrêté interministériel du 6 février 2024.

Il rappelle l'étude qui a été réalisée pour trouver la meilleure solution pour réaliser un équipement DFCI sur le secteur des Escoyères.

Il précise que plusieurs solutions techniques ont été étudiées et que la création d'un bassin a été retenue.

Pour mener à bien ce projet il est nécessaire d'avoir recours à un maitre d'œuvre. Une consultation auprès de deux entreprises a été réalisées le 10 avril 2026.

Une seule offre a été reçue. Il présente l'offre de l'Office National des Forêts pour un coût de 10.259€ HT.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- Approuve l'exposé de Monsieur le Maire
- Accepte la proposition de l'Office National des Forêts, pour réaliser la maitrise d'œuvre pour les travaux indiqués ci-dessus.
- Charge Monsieur le Maire des démarches nécessaires et l'autorise à signer tous les documents correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Christian Blanc.

